

## Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval MRC de la Jacques-Cartier

## **Avis public**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE DU COUVENT (LOT 5 586 381).

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier a reçu des demandes de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

Les dérogations mineures visent à rendre réputées conformes :

- L'implantation de la résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) située à :
  - o 5,32 mètres, au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 2.5.1 et à l'annexe 2 du *Règlement 981-25 Règlement de zonage*;
  - o 7,48 mètres, au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 2.5.1 et à l'annexe 2 du *Règlement 981-25 Règlement de zonage*.
- L'implantation du garage attenant (bâtiment complémentaire) situé à 5,32 mètres au lieu d'au moins 6 m, et ce, tel que mentionné à l'article 7.3 du *Règlement 981-25 Règlement de zonage*.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 18 novembre 2025, à 19 heures, au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter les demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes au *Règlement 981-25 – Règlement de zonage*.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE  $24^{\rm E}$  JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN 2025.

La greffière adjointe,

Caroline Letarte

Mme Caroline Letarte

Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval MRC de la Jacques-Cartier

## Certificat de publication

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné(e), Mme Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 24 octobre 2025, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie;
- Sur le site Web de la Ville.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 24e jour du mois d'octobre 2025.

La greffière adjointe,

Mme Caroline Letarte

Caroline Letarte